

Max Stirner, L'unique et sa propriété et autres écrits. (Ed. Bibliothèque L'Age d'Homme)

Texte 1 (p.191-192)

« « Comment pouvez-Vous vivre véritablement en société, aussi longtemps qu'une ombre d'exclusivisme subsiste entre vous ? »

Je retourne la question et dis : « Comment pouvez-vous vraiment être unique, aussi longtemps qu'il subsiste ne serait-ce qu'un seul lien entre Vous ? Si Vous dépendez les uns des autres, Vous ne pouvez Vous séparer et si un « lien » quelconque vous attache, Vous n'êtes que quelque chose *qu'en tête-à-tête*, vos douze font une douzaine, vos milliers un peuple, vos millions l'humanité ».

« Mais ce n'est qu'en étant humains que Vous pouvez avoir des rapports mutuels en tant qu'hommes, de même que Vous comprendre comme patriotes que si Vous êtes patriotes ! »

Soit ; quant à Moi, Je réponds : « Ce n'est que lorsque Vous êtes unique que Vous pouvez avoir avec autrui des rapports sur la base de ce que Vous êtes ».

C'est d'ailleurs précisément le critique le plus intransigeant qui est le plus durement atteint par la malédiction de son propre principe. En se débarrassant d'un exclusivisme après l'autre – cléricalisme, patriotisme, etc... - il dissout un lien après l'autre et se retrouve enfin, tous liens rompus... seul. C'est précisément lui qui doit exclure tous ceux qui ont quelque chose d'exclusif ou de privé et que peut-il finalement y avoir de plus exclusif que la personne elle-même, la personne exclusive et unique !

Ou bien estime-t-il peut-être qu'il vaudrait mieux que *tous* deviennent « hommes » et renoncent à l'exclusivisme ? Mais justement parce que « tous » signifie « chaque individu particulier », la plus éclatante contradiction subsiste, l'« individu particulier » étant l'exclusivité même. Si l'humaniste ne permet à l'individu rien de privé ou d'exclusif, aucune idée personnelle, aucune folie privée, si sa critique lui enlève tout à la barbe dans sa haine absolue et fanatique du privé, qui n'admet aucune tolérance à son égard parce que tout privé est *inhumain*, elle ne peut pourtant pas supprimer la personne privée elle-même. En effet, le dur noyau de l'individu lui résiste et l'oblige à se contenter de le déclarer « personne privée » et de lui abandonner à nouveau véritablement toutes les affaires privées.

Que va faire la société qui ne se préoccupe plus du tout du privé ? Le rendre impossible ? que non, mais le « subordonner à ses intérêts, abandonnant par exemple à la volonté privée le soin de fixer autant de jours fériés qu'elle veut, à condition qu'elle n'entre pas en conflit avec l'intérêt général »¹. Tout le domaine privé est *déclaré libre*, c'est-à-dire sans intérêt pour la société. »

¹ Bruno Bauer, in « La question juive », p. 66.

Texte 2 (p263-264)

« A l'origine du mot « société » il y a le mot « salle »*. Lorsqu'une salle contient beaucoup de gens, ceux-ci se trouvent en société. Ils *sont* en société, constituant tout au plus une société de salon, s'ils emploient les formes traditionnelles du langage de salon. Quant aux *rappports* réels, il faut les considérer comme indépendants de la société, car ils peuvent s'établir ou faire défaut sans que soit altérée la nature même de ce que l'on appelle ainsi : même muettes, en effet, même ne se servant que des formules de politesse les plus vides, les personnes qui se trouvent dans la salle forment une société. Les rapports sont réciprocité, ils sont l'action, le commerce (*commercium*) des individus, alors que la société est le simple fait de se trouver en commun dans une salle, comme se trouvent en société les statues « groupées » dans une salle de musée. On a bien coutume de dire que l'on « occupe une salle en commun », mais il en va plutôt du contraire : c'est la salle qui Nous occupe, Nous a en elle. Il ressort ainsi de la signification naturelle du mot « société » qu'elle n'est créée ni par Toi ni par Moi, mais par un Tiers, qui fait de Nous deux des « sociétaires » et qui en est donc le créateur et fondateur. »

*En allemand, « Gesellschaft » (société) et « Saal » (salle).

Texte 3 (p282)

« L'État ne peut renoncer à prétendre que ses *lois* et ordonnances sont *sacrées*. Ainsi, l'individu ne peut-il passer en face de lui que pour l'*impie* – le barbare, l'homme naturel, l'« égoïste » - comme le considérait aussi, jadis, l'Église : face à l'individu, l'État porte l'auréole du saint. Prenons, par exemple, la loi sur le duel : deux hommes, tous deux d'accord pour mettre leur vie en jeu pour une cause (peu importe laquelle), n'ont pas le droit de le faire, parce que l'État ne le veut pas et punit le duel. Où sont donc restées liberté et auto-détermination ? C'est déjà tout autre chose quand, en Amérique par exemple, la société décide de faire supporter aux duellistes certaines *conséquences* fâcheuses de leur acte, comme de leur retirer, par exemple le crédit dont ils jouissaient jusqu'alors. Refuser le crédit est l'affaire de chacun et, si une société s'y décide pour telle ou telle

raison, celui qui est frappé par cette mesure ne peut se plaindre d'un dommage à sa liberté. Ce n'est pas le châtement d'un péché, la punition d'un *crime* : le duel n'est pas tenu là pour tel, mais pour un acte contre lequel la société prend des mesures, établit une *défense*. L'État, au contraire, dénonce le duel comme un crime, c'est-à-dire une violation de la loi sacrée : il en fait un *cas criminel*. Alors que cette société remet à l'individu le soin de décider s'il veut s'attirer par sa conduite ennuis et fâcheuses conséquences, reconnaissant par là même son droit de libre décision, l'État agit de manière exactement contraire, déniait tout droit à la décision de l'individu, et ne le reconnaissant, qu'à sa propre décision, à sa propre loi, de sorte que celui qui manque aux commandements de l'État est regardé comme quelqu'un qui enfreindrait ceux de Dieu – attitude qui était exactement celle de l'Église. »

Texte 4 (p. 342)

« L'État premier de l'homme n'est pas l'isolement ou la solitude mais la société. Ainsi notre existence débute-t-elle avec la liaison la plus intime, puisqu'avant même de respirer, Nous vivons avec notre mère et, lorsque Nous avons vu la lumière du jour, Nous reposons à nouveau sur la poitrine d'un être humain, qui Nous berce avec amour sur son sein, Nous tient en lisière et Nous attache à sa personne de mille liens. La société est notre *État naturel*. Aussi, plus Nous apprenons à Nous sentir et plus le lien précédemment si intime se relâche, plus la dissolution de la société originelle devient évidente. La mère doit aller chercher l'enfant, qu'elle portait autrefois dans son sein, dans la rue, au milieu de ses compagnons de jeu, pour l'avoir de nouveau à elle. Car il préfère *les rapports* qu'il a avec *ses égaux* à la *société*, dans laquelle il n'est pas entré lui-même, mais a été plutôt seulement mis au monde.

La dissolution de la *société*, ce sont *les rapports* ou *l'association*. D'ailleurs, une société naît aussi par l'association, mais seulement comme une idée fixe naît d'une pensée, à savoir, lorsque l'énergie de la pensée, ce qui fait l'acte même de penser, cette incessante reprise de toutes les idées en train de se fixer, disparaît d'elle. Si une association s'est cristallisée en société, elle a cessé d'être une réunion, car une réunion consiste dans le fait que l'on se réunit sans cesse. Elle est devenue, au contraire, le fait d'être réunis, elle est arrivée à l'état stationnaire, a dégénéré en fixité, elle est – *morte* en tant qu'association, n'est plus que le cadavre de l'association ou de la réunion, c'est-à-dire société ou communauté. Le *parti* en est un exemple frappant.

Texte 5 (p. 342-343)

Qu'une société, la société-État par exemple, restreigne Ma *liberté*, me révolte peu. Ne suis-je pas obligé de la laisser limiter par toute sorte de puissances, par tous ceux qui sont plus forts que Moi et même par chacun de Mes semblables, et serais-je Sa Majesté l'autocrate de toutes les R... que Je n'en jouirais pas pour autant de la liberté absolue. Mais ma *particularité*, voilà ce que Je ne veux pas Me laisser ravir, et c'est précisément elle que chaque société a en vue, elle qui doit succomber à sa puissance.

A la vérité, la société dans laquelle Je me range M'enlève mainte liberté, mais elle M'en accorde aussi d'autres. Il n'est pas non plus important que Je Me prive Moi-même de telle et telle liberté (par chaque contrat que Je passe, par exemple), mais Je veux, en revanche, jalousement tenir à Ma particularité. Toute communauté a une tendance plus ou moins forte, suivant la plénitude de ses pouvoirs, à devenir une *autorité* pour ses membres et à établir des *limites*. Elle exige et ne peut qu'exiger des « esprits étroits de sujets », que ses membres lui soient soumis, soient ses « sujets », car elle ne subsiste que par cette *sujétion*. Ceci n'exclut nullement une certaine tolérance, la société acceptant au contraire comme bienvenus améliorations, indications et blâmes, dans la mesure où ils sont faits pour son profit. Le blâme devra être « bien intentionné », ni « impudent » ni « irrespectueux », en d'autres termes, il faut laisser intacte la substance même de la société et la tenir pour sacrée. Elle exige que ses membres n'aillent pas *au-delà* ni ne s'élèvent *au-dessus* d'elle, mais qu'ils « restent dans les limites de la légalité », c'est-à-dire ne se permettent pas plus qu'elle ne leur permet, elle et sa loi.

Il convient de distinguer si c'est ma liberté ou ma particularité qui est limitée par une société donnée. N'est-ce que la première, il s'agit alors d'une *réunion*, convention ou association ; si, au contraire, c'est ma particularité qui est menacée dans son existence, J'ai affaire à *un pouvoir en soi*, un pouvoir *au-dessus de Moi*, quelque chose qui M'est inaccessible, que Je peux certes regarder avec étonnement, adorer, vénérer, respecter, mais ni maîtriser ni consommer et ce, parce que *Je Me résigne*. Il existe grâce à ma *résignation*, à ma *négation de Moi-même*, à ma lâcheté dite *-humilité*. Mon humilité fait son courage et sa domination se fonde sur ma soumission. »